



Maine et Loire

COMPTE RENDU du CHS CT du 28 avril 2020

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le CHS CT du Maine et Loire s'est tenu le 28 avril 2020 en audio conférence. Cette réunion avait pour but de faire un point sur les mesures sanitaires en place et d'évoquer l'organisation de la campagne IR.

En préambule, le Dr Aubrun, médecin de prévention assurant l'intérim pour notre département, a tenu a rappelé quelques chiffres liés au COVID 19. Elle a notamment précisé que le taux de population ayant été touchée par cette maladie dans notre département est de 1,8 à 1,9 %. Elle précise qu'actuellement, il n'y a pas de cas recensé dans notre administration départementale (juste des suspicions).

EFFECTIFS :

Au 28 avril 2020, il y avait environ 400 agents mobilisés sur les missions prioritaires dont la moitié en télétravail, 112 personnes sont en autorisation d'absence pour garde d'enfant, 50 pour santé fragile.

FO DGFIP 49 ont réitéré sa demande de limiter au maximum la présence des agents dans les services et de poursuivre le développement du télétravail.

NETTOYAGE DES LOCAUX :

M Guérineau a indiqué que les consignes strictes de ménage semblent être respectées (pour rappel : nettoyage des poignées de porte, boutons d'ascenseurs et autres points de contact...). Aucun responsable de site ne leur a fait part de problèmes éventuels.

FO DGFIP49 avait écrit à la direction afin de s'assurer de l'efficacité bactéricide ou virucide des lingettes fournies dans les services. M Guérineau indique que la Direction a décidé de désormais d'abandonner les lingettes au profit d'essuie-tout et d'alcool ménager dont l'efficacité est certaine.

CAMPAGNE DECLARATIVE IR dans les SIP et le CDC:

M Derrac affirme que les effectifs en mode présentiel sont de 4 à 11 agents dans les SIP et que les gestes barrières sont bien respectés.

Un plan et des photos du CDC ont été envoyés aux organisations syndicales avant cette réunion afin de démontrer que les obligations sanitaires (notamment la distanciation sociale) sont respectées.

Le Dr Aubrun, au vu de ces éléments, n'a pas de remarque à formuler.

M Derrac précise qu'à l'heure actuelle il est opposé à la réouverture des accueils physiques dès la fin du confinement. Il lui semble important, « afin de ne pas perdre trop de contribuables en route », que les appels téléphoniques aboutissent pour limiter le plus possible l'affluence à la réouverture des accueils.

SUIVI PRESTATIONS SANITAIRES :

2 400 masques ont été envoyés sur les sites susceptibles de recevoir du public.

70 protections plexiglas ont été achetées

A ce jour, tous les sites accueillants des agents en présentiel ont reçu des bidons de gel hydro-alcooliques et lingettes.

FO DGFIP 49 intervient sur ce point et demande à la Direction que ces produits soient livrés avant le retour des agents en présentiel dans les services actuellement inoccupés. La Direction répond favorablement à notre demande.

La Direction dispose de stocks pour réapprovisionner les services à la demande.

DECONFINEMENT :

Parler déconfinement semblait prématuré puisque le 1er ministre ne s'était pas encore exprimé sur ce sujet. Il nous a été proposé la date du 14 mai pour évoquer les modalités envisagées.

Les organisations syndicales souhaitent une date plus proche et surtout avant le 11 mai !

M Tourpin a indiqué qu'un retour à 100% des effectifs le 11 mai est inenvisageable. Un groupe de travail s'est tenu hier à Bercy afin de déterminer « dans quel ordre redémarrer la machine ».

En attendant les directives ministérielles, la Direction pense que le redémarrage des missions se fera à effectifs réduits. Elle réfléchit à l'organisation des services pour maintenir les mesures barrières et à la situation administrative des agents qui devront rester chez eux (probablement en ASA). A titre d'exemple, dans la sphère GP, le contentieux du recouvrement pourrait reprendre qu'en septembre.

DELIBERATION :

Les représentants Solidaires et CGT siégeant en CHS-CT49 ainsi que la secrétaire départementale de la CFDT (Invitée à se joindre aux débats en tant qu'expert désigné par Solidaires) ont présenté une délibération soumise aux votes dans laquelle ils exigeaient, entre autres, la protection des agents de retour en présentiel pour la campagne IR et envisageaient la possibilité de déposer un droit d'alerte.

FO DGFIP 49 n'a pas pris part au vote de cette délibération. En effet, notre section syndicale a déposé un droit d'alerte auprès du Directeur dès le 11 mars 2020 (diffusé dans le réseau et visible sur notre site Internet) pour **L'ENSEMBLE des agents des services de la DDFIP**.

Pour rappel, la Fédération Générale des Fonctionnaires **FO** a porté plainte contre X le 21 avril 2020 pour L'ENSEMBLE des catégories de fonctionnaires (plainte déposée auprès du tribunal judiciaire de Paris pour mise en danger de la vie d'autrui et omission de combattre un sinistre).

Vos représentants **FO** en CHS CT.
Manuela BODIN et Romuald WIART